

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort 23 août.

On écrit de Coblenz, le 24 août: M. Alexandre Dumas est arrivé ici pour contempler nos beaux environs; il continue son voyage sur le Rhin et se rend à Francfort s. m. M. Eugène Sue doit s'y trouver également et tous deux vont s'y retirer à la campagne pour achever un ouvrage littéraire.

FRANCE. — Paris le 27 août.

On annonce que le ministre de la guerre vient d'expédier à M. le général Janin, commandant la 6e division militaire, un courrier porteur de dépêches très pressées, contenant l'ordre exprès d'organiser, sur-le-champ, deux batteries de guerre du 1er arrondissement d'artillerie en garnison à Besançon. On pense que c'est le commencement des démonstrations belliqueuses du ministère contre la Suisse.

FEUILLETON.

LES HOMMES DE BUREAU EN BELGIQUE.

Heureux les employés qui travaillent sous un chef équitable, indulgent et paternel! Ceux-là ne sentent point peser sur leur tête un joug abrutissant! Le cœur de ceux-là n'a point à essuyer le supplice d'une incessante et cruelle acupuncture! Ceux-là peuvent dormir en paix, sans craindre d'un réveil orangeux, sans appréhender qu'une mesure inique, vienne, le lendemain, les mettre sur la paille, eux, leurs femmes et leurs enfants.

et de la campagne, le dimanche suivant, à l'issue de la grande messe. Ce jour, on récitera à la messe paroissiale les oraisons ci-après indiquées. Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement. HYACINTHE, archevêque de Paris.

TRIBUNAUX.

COUR ROYALE DE PARIS. (Appels correctionnels.) Inculpation d'escroquerie contre MM. Cleemann et autres. — Arrêt de condamnation. La cour, statuant sur l'appel interjeté par M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine et par les parties civiles:

Dans les gouvernements à bon marché, on fait bon marché du gouvernement. Jusqu'ici, je n'ai guère établi de distinction entre les employés des ministères et ceux des gouvernements provinciaux, entre ceux qui vivent dans la capitale et ceux qui sont disséminés dans les provinces.

prix de revient, fixé à une somme modique et énoncé comme une actualité, n'est cependant fondé que sur des éventualités que rien ne justifie; enfin qu'on y présente l'exploitation de ces mines comme une affaire sûre et lucrative, et pour laquelle on fait un appel explicite aux capitalistes;

Considérant que les 17 et 27 juillet 1857, un acte de société a été passé devant notaire, entre David Blum, au nom et comme se portant fort de Gault, Clerget et Gacon, d'une part, et Louis Cleemann d'autre part; que dans cet acte de société il a été faussement annoncé que les travaux faits sur la concession de St-Bérain avaient amenés des résultats de la plus haute importance, et que les mines étaient en exploitation et fournissaient des houilles d'une qualité supérieure; que l'estimation de l'apport social y a été portée à 5 millions 500,000 fr., tandis que d'après les propres déclarations de Blum et d'A. Cleemann, la mine dont il s'agit n'était à l'instant même entrée dans leur traité particulier que pour une somme de 1 million 500,000 fr., ce qui leur assurait un bénéfice de plus de deux millions, tant en argent qu'en actions; que dans cet acte la véritable position de Cleemann, qui à cette époque était réellement co-propriétaire pour la moitié, a été frauduleusement dissimulée, et qu'on lui a donné la simple qualité de banquier dans le but de le faire considérer comme un tiers désintéressé, et faciliter ainsi le placement des actions.

Considérant qu'immédiatement après ce pacte, des circulaires signées par A. Cleemann, des annonces, l'acte de société, le rapport de Virlet, furent répandus avec profusion dans le public; que dans ces divers actes, A. Cleemann a pris la simple qualité de banquier; qu'à l'aide de ce titre, il a dû obtenir du public une confiance qui ne lui aurait pas été accordée si sa véritable qualité de propriétaire eût été connue; que dans les circulaires, et pour faire croire à l'importance de l'exploitation, il est faussement énoncé que l'étendue de la concession est de 20,017 hectares lorsqu'elle n'est que de 12,000; que le prix de revient actuel de l'hectolitre de charbon est de 50 à 55 centimes, et qu'il y a un bénéfice net de 40 centimes par hectolitre;

Que pour donner plus de crédit à ses assertions mensongères, A. Cleemann a obtenu de la complaisance de Darrou, directeur de la Banque de Prévoyance, une attestation dans laquelle il affirme que bien que personnellement opposé aux sociétés par actions, qui enlèvent les capitaux à l'épargne pour les livrer à la spéculation, néanmoins il reconnaît que la concession de Saint-Bérain offre une solidité de placement hypothécaire avec tous les avantages d'un placement industriel, et en conséquence il engage ses clients à y participer;

Considérant que, dans des lettres particulières, A. Cleemann, toujours en sa simple qualité de banquier de la société, a affirmé, 1^o à Léon Bellot, de Toulouse, à Bonnier, de Lille; à Poupast de Coster, de Bailleul, à Braent d'Ozimon, de Lille, que l'extraction journalière est de 2,000 hectolitres, et qu'il annonce comme un fait incontestable que, dans le courant de l'année, on atteindra le chiffre de 5,000 à 5,500 hectolitres sur jour; 2^o à Joires, banquier de Lille, que dans l'état actuel l'exploitation peut largement, et sans éventualité, produire un bon intérêt de l'évaluation qui lui a été donnée, et qu'il lui paraît de toute certitude que les travaux déjà existants suffisent pour assurer pendant un nombre d'années indéfinies 8 à 10 pour 100 du capital;

Que ces assertions, évidemment contraires à la vérité, avaient pour but d'entraîner la confiance de Joires, qui était chargé de placer des actions, et à qui on affirmait qu'il pouvait recommander l'affaire en toute sécurité de conscience;

5^o A Guerin de Rochefort que la compagnie n'avait pas acheté trop cher en payant 5 millions 500,000 fr.;

6^o A la femme Pancey de Cambrai, etc., etc., qu'on ne trouve plus d'actions, et les presse de donner leurs souscriptions, en leur montrant le crédit immense dont jouit l'entreprise; qu'il a annoncé particulièrement à Duchamp que les actions de roulement ayant été souscrites dans les dix premiers jours, il a obtenu de MM. Gault, Clerget et Gacon (qui figurent comme propriétaires dans l'acte de société), une émission en pair d'une partie de leurs actions pour satisfaire aux demandes considérables qu'il reçoit de toutes parts;

Considérant que le rapport de Th. Virlet, dont les fausses énonciations ont été signalées plus haut, a été livré à la publicité, précédé d'un avis qui devait inspirer la plus grande confiance en ce rapport; avis dans lequel on annonce que le jour même de l'acte de société, les sept neuvièmes des actions étaient déjà retenus tant par les anciens propriétaires de la concession que par les capitalistes avec lesquels des relations étaient déjà établies;

Qu'il était suivi d'un tableau comparatif des houillères de France, dans lequel est reproduite en gros caractères l'étendue de la concession de Saint-Bérain, comme étant de 20,017 hectares; que l'intention frauduleuse qui a présidé à la publication de ce rapport est d'autant plus évidente qu'à l'époque où la publication a eu lieu, le grand puits Saint-Charles, qu'on présente dans le rapport comme pouvant donner actuellement un produit important, était inaccessible à cause des éboulements dont il était menacé, et dont une partie était déjà comblée;

Considérant que par une combinaison que la fraude la plus active pouvait seule organiser, des articles de journaux paraissaient à la même époque, quelquefois le même jour dans les provinces les plus éloignées, et dans Paris, pour vanter le nouvel établissement des mines de Saint-Bérain, affirmer qu'après avoir pris les renseignements les plus capiteux, tous les avantages promis dans les circulaires et dans le rapport de Virlet devaient se réaliser; que les extractions journalières étaient considérables, puis y rappeler l'étendue de 20,017 hectares, ou 50,000 arpents, et enfin, pour entretenir dans les fausses espérances, on annonçait aux actionnaires, et qu'il est établi que ces articles de journaux, qui pour le lecteur plus clairvoyant pouvaient paraître sérieux, sincères et écrits sous l'influence d'une opinion honorable et indépendante, n'étaient que des articles sortis d'un office dit de publicité, dirigé par Justin, avec lequel Blum et A. Cleemann avaient fait un marché honteux pour le but qu'ils s'étaient proposé;

Considérant que ces faits, et notamment la combinaison ayant pour objet de présenter A. Cleemann comme étant personnellement désintéressé, et les attestations de tiers dans les certificats et journaux, constituent des manœuvres frauduleuses; que ces manœuvres

Quant au rédacteur du ministère, il est commis; et, comme tel, il ne reçoit pour tout potage que deux mille à deux mille cinq cents francs à plus!

Cette observation, cependant, n'est pas applicable indistinctement aux employés de toutes les administrations provinciales: ceux du Brabant, par exemple, sont beaucoup moins bien rétribués que ceux du Hainaut. — Serait-ce parce que dans la capitale, le prix de toute chose est deux fois plus élevé qu'ailleurs?

Si l'on compare entre eux les différents ministères on y remarquera de semblables anomalies dans les traitements et surtout dans les grades. Ici, le traitement d'un second commis est de quinze cents francs; là, de deux mille à deux mille cinq cents. Ici, la tâche du chef de bureau ne diffère nullement de celle qui, ailleurs, est confiée au premier, au second, ou même au troisième commis. Considérés dans leur ensemble sous ce point de vue, les départements ministériels offrent l'aspect d'un véritable chaos. — On sentira peut-être un jour la nécessité d'y introduire une organisation plus uniforme, plus équitable et plus rationnelle.

Les provinces wallonnes, ainsi que le Limbourg et le Luxembourg, en regard au chiffre de leur population respective, fournissent au personnel des ministères un contingent incomparablement plus fort que les provinces flamandes, à l'exception du Brabant dont l'avantage sous ce rapport se conçoit aisément. Ce fait a donné lieu, plus d'une fois, à de vives récriminations, de la part des représentants de ces dernières provinces. Il en ont fait un grief égal à celui qu'on reprochait au gouvernement déchu: l'inégale répartition des emplois entre les habitants des deux parties du royaume.

D'après ce qui a été dit plus haut sur les misères de la bureaucratie, on a pu se convaincre que, si je ne permets quelquefois de m'égayer aux dépens des hommes de cette profession, je n'en suis pas moins disposé à leur rendre justice et à prendre à cœur leurs intérêts, quand l'occasion s'en présente.

Tout en faisant la part de leurs ridicules, je fais aussi celle de leurs bonnes qualités.

Mais pour pouvoir bien apprécier les uns et les autres, il ne suffit pas d'observer le burlesque dans son existence bureaucratique, il faut aussi

ont eu pour but de faire naître l'espérance d'un succès chimérique, puisque les produits annoncés comme pouvant être immédiatement obtenus, ne pouvaient pas se réaliser, d'après l'état constaté de la mine à cette époque; que c'est par ces moyens et à l'aide de ces manœuvres frauduleuses que David Blum et A. Cleemann, se sont, en 1857, fait remettre par le sieur Anès 1,600 fr., etc. (suit le détail des sommes versées par les quatre-vingt-huit parties civiles actuellement en cause, par portions de 5,000, 4,000, même de 18 et 20,000 fr., dont l'ensemble s'élève à 523,500 fr.), et ainsi escompté partie de la fortune d'autrui, délit prévu et puni par l'article 405 du code pénal;

En ce qui touche Louis Cleemann, considérant que, s'il a eu le tort grave de consentir à figurer comme gérant dans l'acte de société et à prêter ainsi son nom à une spéculation criminelle, il n'est point suffisamment établi qu'il ait participé aux manœuvres frauduleuses dont David Blum et Auguste Cleemann sont reconnus coupables;

En ce qui touche Théodore Virlet, considérant que le rapport de Virlet a été pour Blum et A. Cleemann un des principaux moyens dont ils se sont servis pour tromper les actionnaires; qu'il résulte néanmoins des débats que la publicité donnée à ce rapport a été le fait de Blum et d'A. Cleemann, et que si Th. Virlet, en prêtant, par une faiblesse blâmable, l'appui de ses connaissances techniques et de son nom, a facilité une des manœuvres frauduleuses employées dans la cause, il n'est pas établi qu'il ait eu l'usage coupable qu'on voudrait faire de son œuvre, et qu'il ait participé aux bénéfices illicites qui ont été les résultats de la fraude;

En ce qui touche l'appel des parties civiles, à l'égard de Clerget, Gault et Gacon, considérant qu'il résulte des circonstances de ladite cause et des débats, que si Clerget, Gault et Gacon (ce dernier par procuration) ont, le 27 juillet 1857, ratifié purement et simplement l'acte de société passé les 17 et 27 du même mois, entre David Blum et Louis Cleemann, ils sont néanmoins restés étrangers aux manœuvres frauduleuses dont Blum et A. Cleemann sont reconnus coupables;

Met les appellations et ce dont est appel au néant, en ce que Blum et A. Cleemann ont été renvoyés de la plainte.

Emendant et procédant par un jugement nouveau, sans s'arrêter à la demande à fin d'expertise, déclare David-Samuel Blum et Auguste Cleemann coupables du délit d'escroquerie prévu par l'art. 405 du Code pénal, et leur faisant application dudit article, condamne Samuel Blum et Auguste Cleemann, chacun en trois années d'emprisonnement et en 5,000 fr. d'amende;

Le jugement, à l'égard des autres prévenus, sortissant effet.

Statuant sur les conclusions des parties civiles en restitution, dommages et intérêts; considérant que Blum et A. Cleemann doivent une réparation du préjudice qu'ils ont causé, et que la cour possède des éléments satisfaisants pour l'apprécier;

Condamne David-Samuel Blum et A. Cleemann, à payer solidairement, et par corps, premièrement aux sieurs... (suivent les noms des quatre-vingt-huit parties civiles), et le détail des sommes versées par chacune d'elles, et montant, comme on l'a vu plus haut, à 523,500 fr., avec les intérêts à partir du 1^{er} août 1857, à la charge par lesdites parties civiles de restituer à Blum et à A. Cleemann les titres d'actions dont ils sont porteurs;

Secondement, la somme de 52,450 fr., à tous les susnommés conjointement, laquelle sera répartie entre eux à raison du nombre d'actions dont ils sont porteurs;

Fixe à cinq ans la durée de la contrainte par corps, pour l'exécution des condamnations ci-dessus prononcées;

En ce qui touche les conclusions de Gault, Clerget et Gacon, tendant à obtenir des parties civiles appelantes des dommages-intérêts; considérant qu'à raison de la qualité par eux prise dans l'acte de société, les plaigants ont pu de bonne foi les considérer comme ayant participé à la fraude et les comprendre dans la poursuite, les débouté de ladite demande;

Condamne D. Blum et A. Cleemann aux dépens de première instance et d'appel dont toutes les parties civiles seront tenues de faire l'avance, sauf leur recours;

Condamne les parties civiles aux dépens d'appel envers Louis Cleemann, Virlet, Clerget, Gault et Gacon.

M. le président du tribunal de commerce a présenté le relevé suivant des actes de société :

Il y a eu 501 actes de société en nom collectif; 24 de commandite simple; 465 de commandites par actions; 13 de sociétés anonymes.

Le nombre des sociétés par actions est beaucoup plus élevé que l'année dernière; ces sociétés ont donné lieu à de nombreuses réclamations et ont dû appeler l'attention du gouvernement. Un projet de loi a été présenté à la chambre des députés, et malheureusement le temps n'a pas permis de le soumettre à la discussion. Il est à désirer que cette loi soit rendue à la session prochaine.

Dans les années 1856 et 1857, le capital des sociétés par actions s'est élevé à 1,200 millions.

Pour les sept premiers mois de cette année, le relevé des actions nominatives et au porteur a présenté, pour 301 sociétés, un capital de 787 millions 765,000 fr. divisé en 998,905 actions, ce qui donne un taux moyen d'actions de 700 fr. environ; mais beaucoup de ces actions sont divisées par coupons et demi coupons. On a créé des actions de 20, de 25, de 50 et un très-grand nombre de 100 fr.

Toutefois on se demande si la plupart de ces sociétés sont sérieuses; elles sont le plus souvent le fruit de cerveaux exaltés: beaucoup de sociétés sont mortes à l'état de projet, et un plus grand nombre encore, faute de capitaux, tombent promptement en dissolution.

le suivre dans le monde, s'asseoir à son foyer, pénétrer dans son fort intérieur et dans sa vie intime. Cette étude, qui aurait dû faire l'objet principal de cet article, offrirait sans doute plus d'attrait au lecteur, que les réflexions peut-être inopportunes auxquelles je me suis laissé entraîner trop souvent, dans un sujet si fécond. Tâchons de réparer ma faute, s'il en est temps encore.

J'ai déjà fait mention des habitudes d'ordre et d'exactitude que le burlesque est pour ainsi dire forcé de contracter à son bureau. Ces habitudes, il les rapporte chez lui, à quatre heures précises; il les impose à sa femme, à ses enfants, et à ses domestiques, quand il a des domestiques; il les impose au monde entier, s'il pouvait régenter le monde. Aussi peut-on affirmer, sans être taxé d'exagération que sa maison est réglée comme l'horloge de l'Observatoire.

J'ai connu un ancien fonctionnaire pensionné, véritable Georges-Dandin de la bureaucratie, chez qui cette vertu qu'on appelle la politesse des rois était poussée jusqu'aux dernières limites de l'impolitesse. Le retard d'un convive ne l'empêchait pas de se mettre à table à l'heure fixe. Il ne vous faisait pas grâce d'une minute. Une fois enlevé, le potage ne reparaitait plus. Si vous arriviez au second service, vous n'aviez plus rien à espérer du premier: si vous arriviez au dessert, sursiez-vous aiguisé votre appétit par une promenade de dix lieues, force vous était de dîner de biscuits, de macarons et de noisettes.

Un règlement culinaire rédigé par lui, vu et approuvé par lui, et écrit de sa main en double expédition, était appendu à la cheminée de la cuisine et de l'office. Malheur à la cuisinière qui eût osé enfreindre une de ses dispositions! Elle eût été immédiatement et irrévocablement destituée de ses fonctions. La pauvre fille était tenue d'apprendre par cœur des instructions spéciales sur la manière de confectionner une tarte au fromage, ou une matelote au vin de Moselle.

Le service complet du bureaucrate — cuiller, fourchette et couteau, verre, assiettes et cure-dent, — était serré dans une armoire particulière dont lui seul avait la clef. Ce service était pour lui seul; la servante était dispensée du soin de le nettoyer, de crainte qu'un contact profane ne le souillât.

Madame ne remplissait dans son ménage que des fonctions analogues à celle de secrétaire-général. Elle n'était là que pour faire exécuter les

La fureur des spéculations par les actions industrielles ne s'est point ralentie. L'entraînement du jeu, l'espoir de grands bénéfices favorisent ces spéculations; il est du devoir de l'administration et du gouvernement de s'en occuper. Il faudrait surtout veiller aux moyens si fréquemment employés pour tromper le public sur la valeur réelle des entreprises. Les cotes qui circulent dans le public, par suite de manœuvres de bourse, ne sont rien moins que vraies. Pourquoi n'y aurait-il point un cours authentique de toutes les actions industrielles, comme il y a un cours légal et certifié des marchandises?

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 20 août:

Il paraît que l'on n'a pas pu s'entendre avec la maison Rothschild; aucune convention n'a été signée et, s'il en faut croire un bruit généralement répandu les négociations sont indéfiniment ajournées.

Le ministère est parvenu à conclure avec la banque un arrangement qui aura pour résultat de remédier provisoirement à la crise. La banque a consenti à faire l'avance de six millions de réaux; quatre ont été envoyés sur le champ au général Espartero, un et 1/2 au général Oraa et 660,000 réaux à Narvaez. Des pensionnaires de l'état qui étaient réduits à la plus affreuse détresse ont reçu un mois d'arrérage. Munagorri va bien, il a 5,000 hommes sous ses ordres, mais 1,200 seulement sont armés et équipés. L'Angleterre le protège, car elle lui envoie continuellement des secours au village de Sarra.

BELGIQUE — Bruxelles, le 28 août.

Le roi, qui est parti hier matin de Bruxelles pour Ostende, s'est arrêté au pont de Tronchiennes. Il a examiné le pont provisoire, qui est terminé depuis hier soir. S. M. a paru très-satisfaite d'un ouvrage si promptement et si bien achevé. M. le ministre des travaux publics accompagnait le roi. M. le ministre, après avoir quitté S. M. à Ostende, était de retour à Malines dans l'après-midi. Il était accompagné de M. Groetelaers, ingénieur en chef. M. le ministre est parti pour Bruxelles vers six heures du soir, avec le convoi public, qui a fait la route en une bonne demi-heure.

— Avant-hier, 27 août, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville de Bruxelles, le délégué du ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, par arrêté du 22 de ce mois, a procédé au tirage au sort, prescrit par l'art. 6 de l'arrêté royal du 31 juillet dernier, pour la répartition en séries des personnes inscrites pour être examinées par le jury, pour la médecine vétérinaire, pendant la session de la présente année. Les listes sont publiées par le Moniteur.

— Les bureaux du chemin de fer de Bruxelles et de Malines ont été assaillis une bonne partie de la journée d'hier. On compte plus de 29,000 billets pris aux deux stations.

— On écrit de Malines, en date de ce matin:

« Notre ville offrait hier le coup-d'œil d'une grande capitale. Jamais Malines n'a réuni autant de monde qu'hier. Il est venu entr'autres un assez grand nombre de Français. Le carrousel de dimanche avait attiré beaucoup de monde, 25 concurrents avaient souscrits pour y prendre part. 13 ont concouru tous habillés en bourgeois, y compris quelques militaires. Voici le résultat du concours, et les noms des vainqueurs qui ont emporté les prix: MM. de Beerski (polonais), peintre en miniature, domicilié à Liège a eu le premier prix, consistant en 2 vases; le deuxième prix a été décerné à M. Schille, lieutenant de chasseurs à cheval, une selle au grand complet; le troisième prix a été obtenu par M. Beuze, sous-lieutenant du 2^{me} cuirassiers, détaché à l'école normale de Malines. Il consistait en une somme de 115 francs.

— La translation de la statue du général Beldard a commencé hier matin. A 6 heures, elle a été extraite de l'atelier de M. Geefs. Pour faciliter cette opération, on a dû abattre un pan de mur dans la partie de l'atelier qui donne sur le prolongement de la rue Royale extérieure.

Il a fallu beaucoup de temps pour tourner la statue sur la route; ce n'est qu'à 9 heures du matin qu'il a été possible de la mettre en mouvement. Elle repose sur un chariot très-peu élevé supporté par quatre roues en fonte, dont les deux dernières, à engrenage au dedans, sont mues par un mécanisme fort simple et qui paraît ne nécessiter au fond guère au delà de la force de deux hommes, bien qu'il y en ait deux em-

ordres de monsieur, lesquels étaient invariablement exprimés par la formule impérative: j'arrête.

Comme monsieur, fidèle aux habitudes des hommes de bureau, était excessivement frileux, l'hiver était une saison redoutable pour madame. Il fallait empêcher le vent de pénétrer par dessous les portes, boucher hermétiquement les moindres fissures des croisées; défense était faite de circuler dans un rayon de dix pas autour du fauteuil de monsieur, de crainte d'agiter son atmosphère et d'y mêler des émanations hétérogènes.

Personne n'est aussi diable dans son intérieur que le bureaucrate mis à la retraite et désœuvré.

Mais il n'en est pas de même, à beaucoup près, de l'employé subalterne, en pleine activité de service. Celui-là est une bonne pâte d'homme à l'égard de sa femme et de ses enfants. Il les quitte à regret le matin, et il les embrasse chaque soir, avec un nouveau plaisir. Il conduit sa petite fille par la main à sa demi-pension, et il va la reprendre à l'heure fixe. Souvent il est marguillier de sa paroisse; il a soin alors de tenir un gros livre d'heures sous son bras, en allant à la messe le dimanche. Il prie le bon Dieu de lui accorder une gratification, en dépit de l'article 114 de la Constitution belge, et il réclame l'intercession de la Vierge pour obtenir le grade de premier commis, lors du prochain budget. Il présente son budget tous les mois à sa femme, et ils le discutent à l'amiable, à huis clos. Économe comme la section centrale, sa principale dépense consiste à faire remplir sa tabatière d'écorce, de deux jours l'un, pour la somme de cinq centimes. Il se mouche dans du coton couleur chocolat, et il ne met son pantalon à sous-pieds que les dimanches et fêtes. Il dépose quinze francs par mois à la caisse d'épargne, et son civisme est tellement exalté qu'il est le seul homme de son quartier qui ne manque jamais aux revues de la garde civique.

Le burlesque célibataire, celui de la capitale surtout, diffère essentiellement de ce type. Bien qu'il soit bon payeur et qu'il n'ait jamais de dettes, il n'est pas aussi rangé, et il dépense la totalité de son traitement avec la plus exacte régularité... Son hôte et son restaurateur en absorbent la plus grande part; l'autre part s'en va presque tout entière à sa toilette; le spectacle, le café, la lingère et les petits cadeaux indispensables achèvent sa ruine. Sa mise, quoique simple, est toujours d'une

ployés à tourner la manivelle qui fait marcher chacune de ces roues. Le chariot glisse sans peine sur des madriers que l'on reporte en avant au fur et à mesure que la machine progresse.

Aujourd'hui, vers les 4 heures, la statue était arrivée près de la place de l'Escalier de la Bibliothèque où elle doit être élevée.

Bruxelles, le 28 août (trois heures). — La bourse est toujours au même point de nullité, et la cote de Paris apportant une baisse générale, ne pouvaient que produire le même effet ici; tout est faible. Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 55, 5 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 91 1/2, 3 p. c. 73 5/4 A. Société Générale titres en nom fl. 828 P.; Société de Mutualité 1167 50 (116 5/4) P.; Banque de Belgique 1400 (140) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) P.; Bois des Hamandes 92 1/2 (462 50) A.; Banque Foncière 1005 (100 1/2) A.; Caisse de Valenciennes 980 et P.

La dette active espagnole continue à baisser d'une manière effrayante et incompréhensible; elle est tombée aujourd'hui à 19 1/4; aucune nouvelle défavorable pour les chrétiens ne peut justifier cette baisse; nous voyons au contraire la cause de don Carlos perdre chaque jour du terrain et des partisans, et quand nous nous rappellerons que les Ardois étaient au-dessus de 18 lorsque don Carlos avec son armée était devant Madrid, nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de les voir aujourd'hui à 19, lorsque la cause du prétendant est en pleine défection.

Anvers, deux heures (par voie télégraphique). — Ardois 19 3/8 1/4 1/8 1/4 A 5/16 P.; Société de Commerce (Pascal) 109 109 1/2 A.

LIÈGE, LE 29 AOUT.

ÉCOLE PRIMAIRE DE M. STAPPER.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Lundi a eu lieu, dans la salle de la Société d'Émulation, la distribution des prix de l'école primaire dirigée par MM. Stapper et Jacquemin; le local était à peine suffisant pour contenir les nombreux élèves de cette excellente institution et les parents jaloux d'applaudir aux premiers succès de leurs enfants. M. le gouverneur de la province, M. Delfosse, membre de la députation du conseil provincial, M. Tilman, bourgmestre de Liège, M. Constant, échevin, MM. Hennequin et Forgeur, conseillers, et M. Demany, secrétaire de notre administration communale, présidaient à cette intéressante cérémonie; ils sont arrivés à l'heure fixée et l'assemblée leur a su gré de cette marque de politesse.

M. Stapper a ouvert la séance par un discours concis et analogue à la circonstance; il a parlé à ses élèves de leurs devoirs en général et plus particulièrement du respect dû à la vieillesse. L'instruction, leur a-t-il dit, ne tend qu'à ce but; elle serait incomplète si, en formant votre esprit, elle négligeait de nourrir votre cœur des maximes précieuses de la morale; car la morale a été de tout temps la base d'une bonne éducation.

Les prix ont été distribués ensuite et il est inutile de faire remarquer que ces prix ne sont accordés qu'en raison des progrès réels des élèves qui les obtiennent; l'écolier est jugé d'après ses progrès personnels et non d'après les succès qu'il obtient sur ses condisciples et qui peuvent n'être que le résultat de facultés heureuses et d'une aptitude particulière à l'étude.

M. Stapper, en faisant ses adieux aux élèves qui ont terminé leur instruction primaire, a annoncé qu'il continuerait, comme par le passé, à diriger son école de concert avec M. Jacquemin, qu'il s'est adjoint depuis un an, comme sous-directeur.

Six concurrents se sont présentés, pour les prix de piano, au concours du Conservatoire royal de musique de Paris. Le jury a décerné, à l'unanimité, le premier prix, à M. César Franck, notre compatriote, âgé de 15 ans. Le jury a aussi déclaré que M. Franck, possédant un talent hors ligne, et personne ne devant partager avec lui, on donnerait un second premier prix à ceux qui auraient mérité le prix ordinaire.

Ce qui a motivé l'espèce de grand prix d'honneur accordé à M. Franck, concourant pour la première fois, c'est, outre sa brillante exécution, la manière ferme et sûre avec laquelle il a déchiffré et transposé le morceau que les exécutants sont obligés de jouer à vue.

C'est la première fois que le grand prix d'honneur est accordé depuis l'institution du Conservatoire. (Communiqué.)

On dit que la cour des comptes a mis son veto sur l'ordonnance de paiement qui a été accordée à M. Sterckx une somme de 45 mille francs pour frais de route et de séjour qu'occasionne son voyage à Rome.

Le correspondant de Londres de L'AVONNÉME lui écrit en date du 24 août, que depuis que le baron de Senft Pilsach

élégance et d'une propreté remarquables. Il sympathise peu avec les militaires, et ne porte point moustache, à moins qu'il ne soit employé au ministère de la guerre, ou officier, artilleur ou chasseur dans la garde civique. Ami du plaisir et flâneur de profession, il est partout, excepté chez lui, quand il n'est pas cloué sur son pupitre vert. Sans lui la rue de la Madeleine serait déserte pendant les longues soirées de l'hiver, et l'herbe croîtrait dans les allées du Parc, en été. Sa figure est la première que vous apercevez le matin à travers les rideaux de votre fenêtre; c'est aussi la dernière que vous rencontrez en rentrant chez vous à minuit. Il est pour vous une ancienne connaissance, bien que vous ne lui ayez jamais parlé et que vous ne sachiez pas son nom. Quant à lui, il sait le vôtre, et celui de votre femme et surtout celui de vos filles. Votre maison est pour lui une lanterne; il ferait votre biographie aussi bien que vous-même. Il fait une grande consommation de journaux, et parle beaucoup de politique, mais jamais d'administration. Une fois sorti de son bureau, l'administration est pour lui comme si elle n'était pas; il oublie tout et n'a plus aucun souci de rien. C'est là le plus beau côté de son humilde condition. Mais il perd cet avantage, aussitôt qu'il occupe une position plus élevée. Alors, si malheureusement les fumées de l'ambition lui montent au cerveau, il devient présomptueux, fat et arrogant comme un parvenu. Il prend un air affairé et il s'imagine qu'il porte le monde comme Atlas sur ses épaules; Blumenthal et Gouverneur ne sont plus dignes de l'habiller, et il fait tous les ans le voyage de Paris pour renouveler son vestiaire. Il se croirait déshonoré si on le voyait ailleurs qu'aux premières loges au théâtre de la Monnaie, et il renonce tout-à-fait au théâtre du Parc qui naguère faisait ses délices. Bientôt il devient insupportable à tout le monde, excepté à ceux qui sont plus élevés que lui dans la hiérarchie bureaucratique, car devant eux-là seuls il a conservé ses habitudes de soumission et son attitude de cerveau. Il accumule ainsi, à la longue, tant de haines sur sa tête, que l'orage finit par venir à être lui-même renversé par une de ces bourrasques politiques qui bouleversent de temps en temps les eaux où voguent la galère administrative!

Mais, ainsi que je l'ai déjà donné à entendre, de ce type insolent et odieux, autrefois si commun, il ne reste plus dans notre pays que

a envoyé sa note en réponse de celle de la Belgique à lord Palmerston. S. E. a entretenu au sujet de ce projet le noble lord conjointement avec le baron Bulow, sans toutefois en venir à un résultat. Sa note a été communiquée à la France et à la Belgique lesquels y répondront probablement. L'intention de la conférence de rédiger, après que la réponse lui sera parvenue, une sorte de déclaration ou de manifeste, pour être envoyé officiellement (LEGAL) au roi de Hollande (KONING VAN HOLLAND.)

Toutefois le moment où elle réalisera ce projet est incertain. Entretemps, on peut se réjouir, que maintenant on est parvenu au point, que l'on échange des notes, car, bien que des notes ne valent pas mieux que des protocoles, elles mèneront cependant plus tôt à un résultat, que les entretiens diplomatiques, qui ont occupé déjà quatre mois.

Le *Morning-Herald* annonce, d'après sa correspondance de Constantinople, en date du 1^{er} août, que le vaisseau anglais le *Cruizer*, capitaine Clarke, que l'on avait dit saisi par les russes sur la côte de Circassie, était encore à Trébizonde le 24 juillet, et que cette nouvelle donnée par tous les journaux paraît inexacte.

C'est le 3^e de ce mois, au village de Balta-Liman, sur la côte européenne du Bosphore, que le traité perpétuel d'amitié, de commerce et de navigation, entre le Roi des Belges et le Sultan, a été signé par M. le baron O'Sullivan de Grass, plénipotentiaire de S. M., avec Reschid-Pacha et Nourry-Effendi, plénipotentiaires de la Sublime-Porte.

M. le vicomte Amédée Vilain XIII est parti immédiatement pour Bruxelles, porteur de l'acte original; et après avoir fait quarantaine à Semlin et à Orshova, il arrivera vers la fin d'août à Vienne.

Cet heureux résultat de nos négociations a fait beaucoup de sensation à Constantinople; aucune puissance n'était encore parvenue à un semblable résultat en Turquie, dans un espace de temps aussi court. (*Indépendant*.)

M. le major Wasseige a été renvoyé hier, par le conseil de discipline de la garde civique, de la plainte formée contre lui, pour manque à la discipline, par M. le colonel en chef.

La malle dont nous avons annoncé la disparition dans notre n^o du 18 de ce mois, sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, et qui contenait des valeurs en espèces et des effets d'habillements assez considérables, a été retrouvée le 25 de ce mois, près la grande route, au Bois de Breux, dans une terre ensemencée d'avoine, par l'un des ouvriers occupés à la faucher; mais cette malle avait été vidée au moyen d'une ouverture pratiquée dans le côté à l'aide d'un instrument franchant.

Au nombre des espèces qu'elle renfermait, se trouvaient cinq livres sterling en or et six louis doubles aussi en or; ce qui fait espérer que l'auteur de la soustraction ne restera point impuni, s'il se présente chez quelques banquiers ou commerçants, pour échanger ces monnaies.

Par arrêtés du 27 août, le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a fixé l'ouverture de la chasse, cette année.

Dans les provinces de Luxembourg et de Limbourg, au 10 septembre;

Dans la province de Namur, au 5 septembre, pour la partie située à la gauche des rivières de Sambre et Meuse, et au 12 du même mois, pour la partie située entre la Sambre et la Meuse sur la rive droite de la Meuse.

Nous avons dit, d'après une correspondance de Ruremonde, que M. R. Magnée venait d'acheter avec M. Henri de Brouckere, la filature sise sur la Roër, pour transformer cette fabrique en filature de lin. Nous sommes autorisés à déclarer qu'en ce qui concerne M. H. de Brouckere, cette nouvelle n'a aucun fondement. L'honorable représentant n'a pas la moindre connaissance de cette affaire, et y est par conséquent tout à fait étranger. (*Indépendant*.)

On lit dans le *COURRIER DE BORDEAUX* du 19 août: « Nous avons entendu les chanteurs des Pyrénées. Voici leur attitude sur la scène:

« Imaginez-vous une ligne demi-circulaire partant d'un point inappréciable à l'œil nu, lequel point est un chanteur; puis la traînée humaine s'élève graduellement comme le sentier d'une colline, et arrive enfin à une hauteur de cinq pieds

quelques exemplaires; si bien que je me suis donné beaucoup de peine pour déterrer ceux qui manquaient à la collection que j'offre aujourd'hui à la curiosité des amateurs.

En dépouillant le pouvoir du prestige dont il était entouré, les révolutions ont aussi abaissé la bureaucratie qui est le bras droit du pouvoir. Par malheur, cet abaissement a été porté, pour les bureaucrates des degrés inférieurs, jusqu'à l'humiliation. Leur condition, je l'ai déjà dit et je le répète, est devenue la dernière et la pire de toutes. Privés de toute considération, ils sont trop heureux de n'être pas aussi privés du nécessaire.

Un épicier est auprès d'un grand seigneur, et leur bottier les regarde au-dessus de l'épaule.

Il n'est pas rare de voir des jeunes gens bien nés et même des hommes d'un talent et d'un mérite reconnus que leur fatale étoile a réduits au dur métier de buralistes, entrer, aussortit du ministère, dans un misérable taudis, où ils vont dîner côte-à-côte avec des postillons. Les postillons ont devant eux un facon de vin, les bêtes de somme du ministère ont devant elles un verre d'eau panée. Le postillon paie cinq francs pour son écot; l'employé ministériel promet de payer à la fin du mois soixante-quinze centimes pour le sien. Il est vrai que le postillon, après boire, rajuste sa casquette sur ses cheveux mal peignés, remonte à cheval et part au galop; tandis que le ministériel va passer un habit neuf, dans sa mansarde, pour aller ensuite en soirée chez son chef de division. Mais un habit neuf ne compense guère un mauvais dîner, et, à tout prendre, le sort du postillon me paraît beaucoup préférable.

Gil Blas mourant de faim dans le somptueux hôtel du premier ministre d'Espagne, est une histoire malheureusement trop réelle pour plus d'un pauvre commis, en Belgique. Ici, les miettes du budget ne sont pas pour ceux qui ont faim; ce sont au contraire ceux qui sont déjà repus qui s'en emparent; ceux-ci ont l'habitude de se plaindre et de crier famine plus haut que les autres, et comme ils sont placés plus près du distributeur de la curée, ils l'abasourdissent et le harcèlent si bien qu'ils attrapent tout.

L'un de ces bureaucrates avides d'augmentations et de gratifications, quoiqu'il possédât une fortune considérable, n'avait pas honte de crier constamment à l'injustice, parce que, depuis deux ans, le ministre

et quelques pouces. Vous diriez de loin un vaste buffet d'orgues! Et en effet, c'est bien un orgue vivant! et touché, je vous assure, par un habile instrumentiste! La clochette a tinté, les quatre tuyaux gémissent; les décors s'ébranlent, et les machinistes s'y accrochent pour empêcher que l'ouragan musical ne les emporte!

» On devine que ces chanteurs-là ont paru dans les montagnes, et que, du même pie pyrénéen, ils ont donné des sérénades internationales à l'Espagne et à la France. Nos théâtres ne sont pas accoutumés à de pareilles vibrations. Néanmoins, ces masses de voix, toutes grandioses qu'elles sont, sont harmonieuses et pures; la note est donnée avec une franchise et une vigueur merveilleuses! Il ne manque à tout cela que le plein air. Si ces jeunes gens eussent chanté sur nos promenades ou dans les Champs-Élysées, cent représentations n'eussent point épuisé la curiosité publique.

» Cette institution, car c'en est une, mérite d'être encouragée; elle finira par devenir une pépinière de chanteurs pour nos pauvres théâtres. On sera certainement surpris à Paris de la qualité des voix pyrénéennes. » Les chanteurs des Pyrénées sont attendus à Paris.

MODÈLE DU STYLE OFFICIEL.

Parmis les matériaux manuscrits que renferment les archives du ministère de la guerre, en France, se trouve une lettre fort curieuse. C'était le 4 avril 1795, la convention nationale venait de nommer ministre de la guerre Jean-Baptiste Noël Bouchotte, précédemment quartier-maître du régiment d'Estterhazy houzards, et alors commandant temporaire de Cambrai. Jamais on ne vit d'abus aussi multipliés et aussi scandaleux que sous le ministre Bouchotte. A toutes les séances de la convention, quelque député portait contre le ministre de la guerre l'accusation d'ineptie.

Un jour, dit la *SENTINELLE DE L'ARMÉE*, le comité ordonna d'envoyer de Paris, dans les départements de la droite de la Loire, qui s'était soulevée, une troupe de gendarmes nationaux, après leur avoir fourni des chevaux. Le ministre Bouchotte, homme de spécialité, et craintif par dessus tout, crut devoir s'assurer si l'intention du comité était aussi qu'on fournit des selles aux chevaux. Cette question, qui certes ne paraîtrait pas étrange de nos jours, mit fort en colère le comité, Danton, le farouche Danton, saisit une feuille de papier, et écrivit de sa propre main la lettre suivante, qu'il fit signer à deux de ses collègues chargés de la correspondance:

Les représentants du peuple, composant le comité de salut public, au ministre de la guerre et à ses adjoints.

» Liberté, Égalité, Fraternité.

» Allez vous faire f.....! Que le diable vous confonde, s'il vous faut des ordres pour donner des selles, quand il vous a été enjoint de fournir des chevaux. Faut-il aussi des ordres pour que vous donniez des brides?

» Signés DANTON, ROBERT LINDET, CAMBON fils aîné.

Ce bon M. Bouchotte supportait cette correspondance avec un stoïcisme inaltérable.

AGADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe que l'exposition publique des travaux des élèves de l'Académie des beaux-arts aura lieu pendant trois jours, de 10 heures à une heure, au local de cet établissement, à partir du 4 septembre prochain.

Liège, le 29 août 1838.

Le président, J. J. Tilman.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

DIMANCHE 2 septembre 1838, TIRAGE de la TOMBOLA, et après un beau FEU D'ARTIFICE. Le tirage n'a pu avoir lieu dimanche dernier, à cause de l'incertitude du temps.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

DE BONS OUVRIERS FORGERONS ET AJUSTEURS, peuvent se présenter chez **CAMBRESY-BASSOMPIÈRE,** Outre-Meuse. 1189.

dont il dépendait, refusait de majorer son traitement. Et c'était à un petit commis qu'il adressait de préférence ses jérémiades!... Celui-ci se permit un jour une observation:

— Quoi! monsieur, vous jouissez d'un revenu de 15,000 francs et d'un traitement de 9000, et cependant vous êtes malheureux!... Que diriez-vous donc si, comme moi, vous n'aviez que 100 francs par mois, après douze années de service?...

Le bureaucrate ne répondit pas au commis, et depuis lors il fait semblant de ne pas le reconnaître, quand il le rencontre dans la rue.

Cette anecdote serait insignifiante, si elle ne caractérisait fort bien l'égoïsme éhonté de certains hommes de bureau. Heureusement qu'ils ne sont pas tous de cette trempe! Les administrations financières sont privilégiées pour cela.

Je n'en finirais pas si je voulais passer en revue les différents types de buralistes, dussé-je me borner aux plus communs. J'aurais encore à parler, par exemple, du buraliste trembleur; qui est toujours alarmé, toujours sur le qui-vive, qui fait mystère de tout, n'ose jamais parler de politique, et s'imagine que les limiers de la police sont constamment à ses trousses; — du buraliste épressé, qui a sans cesse le mot *urgent* à la bouche, qui court plutôt qu'il ne marche, et qui n'avance pas plus vite pour cela; — du buraliste important qui se donne des airs de ministre et porte un énorme dossier sous son bras, quand il traverse le Parc ou la place Royale; — du buraliste poète qui fait fort bien des pétitions en vers et n'est pas capable d'écrire une lettre d'envoi en prose; — du buraliste littérateur que les feuilletonistes à tant la ligne appellent *gâte-métier*, parce qu'il donne gratis les sottises qu'eux voudraient se faire payer fort cher...; — Enfin j'aurais tant à dire que cela finirait par ennuyer. Je ne pourrais d'ailleurs que répéter ce qui a déjà été dit en France avec infiniment plus d'esprit et de talent, dans les vaudevilles et dans les comédies, dans les romans et dans des ouvrages spéciaux; car les hommes de bureau ont à peu près la même physionomie dans tous les pays, et les nôtres doivent ressembler prodigieusement à ceux de la France.

Je me tais donc, de crainte que nos voisins n'accusent les Belges de plagiat, après les avoir accusés de contrefaçon.

GEORGE DUPARY.

